

## Vieillesse des immigrés : impensé des cités ?

Abdellatif CHAOUITE  
Rédacteur en chef de la revue Ecart  
d'identité  
ADATE Grenoble  
Chargé de recherche – IFTS Echirolles

A l'aube de ce troisième millénaire, l'Europe, horizon rêvé d'abord par certains dès le lendemain de la Deuxième guerre, se précise aujourd'hui comme une communauté de destin. Dans cette transition aux facettes multiples entre le « vieux continent » Europe et le « cap » de cette jeune entité du même nom, un visage à la fois singulier et pluriel émerge : l'immigré, ce minoritaire ou cet « autre du cap » (J. Derrida) dont le vieillissement au sein de cette entité peut bien constituer un de ses miroirs révélateurs. Ce visage émerge, qui plus est, sur fond d'une double caractéristique de la démographie européenne : le vieillissement et la diversification de ses populations. De ce fait, l'immigré vieillissant croise en lui ce qui se révèle à la fois un héritage et un défi d'avenir pour l'Europe. De ce fait également, les conditions de son vieillissement - conditions sociales, de santé, de logement...- nous disent quelque chose de la Cité et de la Citoyenneté d'Europe et de l'articulation de leur double temporalité constitutive : un héritage *pluriel* et un projet *démocratique*, autrement dit un « faire vivre ensemble des différences » (C.Jacquier). Dans ce sens, l'objet de ce propos, à caractère introductif, n'a pas d'autre prétention que de mettre en liens de compréhension certains éléments caractérisant le questionnement sur le vieillissement des immigrés dans sa relation avec la citoyenneté.

### D'une Europe avancée en âge et multiculturelle

Si l'ampleur du phénomène du vieillissement de la population de l'Union européenne varie selon les pays (la France occupant une position moyenne), il constitue bel et bien une de leurs caractéristiques communes. D'après les chiffres d'Eurostat, en 1999, les moyennes des tranches d'âge de moins de 20 ans (23,1 %) et celles de 60 ans ou plus (21,4 %), au niveau de l'Union européenne, traduisent une pyramide des âges où la base s'est resserrée et le sommet s'est enflé, donnant ainsi à la « pyramide » l'allure plutôt d'une « figue ». Plusieurs projections (jusqu'en 2050) présentent par ailleurs ce vieillissement de l'Europe comme durable avec des effets importants sur les économies, sur les systèmes de protection sociale, sur les prises en charge socio-sanitaires des personnes dépendantes (rapports du BIT, de l'OCDE...)...

Le vieillissement inaugure donc l'avènement de la « jeune » entité européenne. Ce phénomène traduit évidemment les évolutions et révolutions qu'ont connues les sociétés européennes : allongement de la durée de la vie - résultat des progrès médicaux et sociaux- recul de la natalité - résultat des transformations des modes de vie-... S'il se révèle en fait d'une grande complexité (« qui vieillit ? », les personnes qui voient plutôt leur vieillissement reculer ou les systèmes sociaux de classification, d'organisation et de découpage des âges ?...), ce phénomène n'est cependant pas le seul événement démographique inaugural de l'Europe. Ou, plus exactement, il n'est *inaugural* que parce qu'il inscrit l'Europe dès sa *naissance* dans la nécessité de son ouverture sur des apports démographiques migratoires. Les scénarios projectifs de différents organismes (INSEE, EUROSTAT...) sur les 50 prochaines années font jouer aux « soldes migratoires » - à une migration de remplacement donc- un rôle important à côté des indicateurs conjoncturels de fécondité, pour empêcher une diminution de la population totale et maintenir le rapport entre la population d'âge actif et les personnes âgées en Europe.

Ce lien entre ces deux phénomènes démographiques ne constitue pas en soi une nouveauté –toute l'histoire de l'immigration du travail des temps modernes en atteste. C'est plutôt la place des personnes migrantes et issues de l'immigration dans la (re)découverte par l'Europe de son visage de « continent d'immigration » (C. De Wenden) qui repositionne la question : continuera-t-on en Europe à traiter la question de l'immigration comme un « phénomène autonome » ? (S. Sassen). Continuera-t-on à rendre sa légitimation historique difficile alors même qu'elle contribue à sa fondation ?...

Sans même remonter loin dans le temps, la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle (correspondant grosso modo au temps des premières fondations de l'Union européenne) avait déjà confirmé la transition des pays membres de cette Union vers une réalité multiethnique et multiculturelle. Que ce soit pour des raisons économiques, de lien colonial ou des raisons d'explosion des demandes d'asile, différentes minorités ethniques se sont constituées au sein des pays européens. Selon les traditions nationales, les liens historiques et les imaginaires constitutifs des rapports à l'autre, cette présence s'est vue nommée de différentes manières : minorités ethniques ou de couleur, immigrés, hôtes, étrangers... Cette présence a été souvent perçue cependant, dans un premier temps, comme étant essentiellement de passage (le retour étant inscrit dans les logiques migratoires classiques). Elle ne suscita donc pas d'intérêt autre que fonctionnel, négligeant notamment de prévoir son vieillissement. Son double visage d'immigration diasporique (de moins en moins inscrite dans une relation particulière à un pays d'accueil et de plus en plus liée à la mondialisation de la mobilité) et de tiers-composant de l'Europe (13 millions d'étrangers extra-européens vivent en Europe d'après la Commission européenne) et de son histoire moderne économique, démographique et sociale se confirma cependant au détour du siècle.

Cette pièce s'est jouée en partie au sein même de l' « Europe », entre les anciens pays d'immigration telle la France et d'émigration tels l'Espagne, l'Italie ou le Portugal. Immigration intra-européenne qui a « fait Europe » avant l'Europe pourrait-on dire. Mais aussi entre certains pays de l'Europe, anciennes puissances coloniales (Angleterre, France...) et leurs anciennes colonies (en Asie, en Afrique...). Et, enfin, pour différentes autres raisons : crises diverses, mondialisation de l'économie, accélération des mobilités... Elle met l'Europe face à un double défi. Celui de la place de l'Autre dans la dynamique de sa fondation même et de sa responsabilité vis-à-vis de cet Autre : c'est la question de la limite, centrale dans toute fiction fondatrice. Plusieurs indices sont à ce niveau plutôt inquiétants : les discriminations de fait introduites entre étrangers communautaires et non-communautaires, l'inachèvement du droit de vote des étrangers dans certains pays, l'interprétation restrictive du droit d'asile... Tous ces indices acculent potentiellement certaines minorités à endosser le rôle de « paratonnerre », captant à leur niveau les violences de l'acte fondateur (montée des courants national-populistes et xénophobes, fabrication de non-statuts de sans-papiers, irréguliers...). Le défi ensuite du sens de l' « intégration » de cet Autre issu de l'immigration, processus qui ne peut réussir que s'il tient compte de la double exigence inscrite dans sa dynamique : l'adaptation des groupes minoritaires aux modes de vie de l'Europe et, inversement, la prise en compte par ces modes de vie des particularités de ces groupes minoritaires. Ces deux défis peuvent bien constituer une aune éthique de la conception de la citoyenneté européenne...

Dans ce contexte global, la préoccupation pour le vieillissement des immigrés et des minorités plus globalement est relativement récente (quelques précurseurs dans les années 80 et un tournant dans les années 90) alors même que, dans certains pays du moins, les générations G+3 ou 4 issues de migrants attestent de l'ancienneté du phénomène. Des facteurs d'ordres divers (politiques, économiques, historiques...) sont évidemment à l'origine de ce retard dont a découlé une sorte d' « impensé » gérontologique des minorités. Comme si l'ensemble de ces facteurs avait contribué à forger une sorte d'inaptitude à penser la présence de l'immigré et de l'étranger dans le temps, un *devenir* européen du non-européen. Une sorte d' « illusion » (A. Sayad) sur l'inachèvement de sa présence a continué à travailler implicitement et tardivement les différentes politiques de l'intégration...

Le vieillissement des populations immigrées arrivées ou recrutées pendant les années fastes (50 – 75) servira de déclic au réveil des consciences. L'apparition des nouvelles générations va réinterpréter autrement la présence des premières. Les conséquences, croisant le chantier de la construction de l'Europe, seront importantes sur les conceptions de la citoyenneté, de la nationalité... Le devenir « vieux » des immigrés croise ainsi le devenir Europe, il épouse ce destin en contribuant à la redéfinition des identités de l'Europe. Statistiquement faible par rapport au vieillissement de la majorité des populations « autochtones », la problématique des personnes âgées immigrées va poser néanmoins deux types de questions aux sociétés d'accueil : l'égalité de l'accès aux droits existants d'une part et la prise en compte des particularités sociales, culturelles... de ces populations âgées d'autre part. Pratiquement toutes les dimensions qui déterminent la vie en société des personnes âgées se trouvent concernées : sociales, sanitaires, économiques, juridiques... Toutes se trouvent traversées en somme par la même question et la même ligne de tension : Comment être *juste* éthiquement et politiquement, c'est-à-dire socialement et institutionnellement, vis-à-vis de ce public...

Un peu partout en Europe cette prise de conscience donne lieu aujourd'hui à des études, des projets, des initiatives de la part d'acteurs divers. Dialogues et collaborations institutions-associations voient le jour, réseaux européens également, confrontant les réalités nationales ou régionales et dessinant des perspectives de prise en compte des particularités des personnes âgées issues des minorités : cela va de l'adaptation des documents aux publics minoritaires en Belgique, à la création d'un Centre interculturel pour personnes âgées au Danemark, de la Maison de retraite pour personnes âgées turques en Allemagne, à l'élaboration d'une méthode permettant aux personnes des minorités ethniques de connaître et d'accéder aux services offerts aux personnes âgées aux Pays-Bas ou aux Centres de jour et quartiers résidentiels pour différentes minorités en Suède... (N. Patel et H. Mertens ). La nature des actions et des projets diffère suivant les réalités des minorités ethniques dans les différents pays de l'Europe et les conceptions et les politiques d'intégration, mais des dimensions transversales font la réalité du vieillissement de ces minorités : des difficultés d'accès (non maîtrise de la langue, manque d'information, pratiques discriminatoires...) des personnes âgées des minorités ethniques aux services d'aides, de soins, de logement..., des difficultés d'adaptation des offres de ces services aux particularités culturelles et religieuses de ces personnes âgées... Différence et vieillissement se conjuguent ainsi comme une double altérité engageant populations majoritaires et minoritaires des cités d'Europe dans une recherche de solutions pour un vieillir ensemble dans le respect de la dignité de chacun.

### **De la France comme pays d'immigration**

Les particularités de la France dans ce panorama européen tiennent sans doute d'abord à quelques caractéristiques qu'il faut rappeler ici : l'ancienneté de l'immigration dans ce pays, son histoire coloniale et certaines particularités de son modèle dit d'intégration.

L'immigration en France, phénomène ancien qui a pu être qualifié de « tradition » (G. Noiriel), a enrichi d'éléments allogènes la population française durant des siècles. Pour ne nous en tenir qu'à l'époque moderne de cette histoire, au milieu du XIXe siècle, la France a amorcé sa révolution industrielle avec une baisse sensible de sa natalité. La conjugaison de ces deux phénomènes a créé un manque de main d'œuvre qui s'inscrira dans la longue durée. Au premier recensement où figurent les étrangers, en 1851, ils étaient déjà 378 561, au dernier, en 1999, le nombre des étrangers est de 3 263 186 et le nombre des immigrés de 5 618 479, soit 7,4 % de la population totale (Insee). Entre ces deux bornes, des creux et des pics en fonction des grands événements (guerres, récessions, croissances...) mais une évolution régulière de l'effectif des migrants. Pour l'essentiel, ces afflux ont été constitués de main d'œuvre de travail absorbée par les secteurs tels les mines, la sidérurgie, l'industrie, le bâtiment... L'autre tradition de la France –terre d'accueil des réfugiés- y a cependant mêlé nombre d'exilés politiques et de rescapés de génocides et autres terreurs.

Les origines géographiques pour ce qui concerne l'immigration économique de masse se sont diversifiées dans le temps. Avant la première guerre mondiale, ce sont surtout les pays limitrophes qui alimentaient les courants migratoires (Belgique, Allemagne, Suisse, Italie...). Dans les années Vingt, d'autres aires européennes y contribuent (Pologne, Espagne). Après la deuxième guerre mondiale, le relais sera pris par des immigrations extra-européennes (Maghreb, Asie, Afrique). Les parenthèses des deux guerres mondiales cependant avaient déjà donné lieu à des « recrutements » importants pour les besoins de la guerre (armée, usines d'armements) dans les colonies françaises. Les proportions des origines européennes et extra-européennes de ces immigrations se sont progressivement équilibrées au cours du vingtième siècle. Le taux de l'immigration européenne qui était encore de 78,7 % en 1962, n'était plus que de 50,4 % en 1990.

Une longue histoire donc ou, pourrait-on dire, une « vieille » histoire durant laquelle des jeunes hommes et femmes venus d'horizons divers, se sont installés en France. Beaucoup y ont vieilli, beaucoup y sont morts. Certains en la défendant par les armes, d'autres en la servant de multiples manières. Comment ces derniers ont-ils vieilli ? Dans quelles conditions ?... Ces chapitres de l'histoire attendent encore d'être écrits (aucune recherche n'est signalée sur les conditions du vieillissement des immigrations anciennes : Belges, Italiens, Polonais...), comme l'immigration elle-même a attendu longtemps avant de recouvrir sa dignité d'objet historique...

### **De l'immigration post-coloniale**

Après la deuxième guerre mondiale et à l'exception de l'immigration portugaise, ce sont les Africains des anciennes colonies et surtout les Maghrébins qui vont constituer les courants montants de la main d'œuvre immigrée des « Trente glorieuses ». De 14,9 % en 1962, ils passeront à 28,0 % en 1975 (et à 35,9 en 1990). Cette immigration ne s'insère pas de manière simple dans la logique des « vagues » migratoires (la dernière vague servant à remplacer et à « pousser » la précédente sur l'échelle sociale), non parce qu'elle se singulariserait comme on le dit souvent par une distance culturelle et religieuse (l'immigration asiatique le fait tout autant) mais parce qu'elle s'inscrit dans un rapport historique particulier - e rapport colonial- qu'elle a débuté dans le cadre même de ce rapport (années 50) et qu'elle en a connu le transfert sur le sol du pays d'immigration (événements d'octobre 62...). Cette caractéristique non seulement renforcera le trait paradoxal contenu déjà dans l'usage du mot immigration lié à une activité économique (une situation transitoire) mais contiendra les éléments d'une double croyance longtemps persistante : celle de la non-légitimité de la présence de cette immigration dans l'imaginaire social et celle du mythe du retour chez beaucoup d'immigrés eux-mêmes. Cette double croyance a alimenté aussi bien une cristallisation des sentiments et des pratiques discriminatoires visant cette immigration, une indécision rendant tardif chez beaucoup d'immigrés voire empêchant le regroupement familial, que des politiques d'incitations au « retour » concernant cette immigration, maintenues tardivement par rapport au processus de son installation (jusqu'au début des années 80) et sans réelle efficacité... Autrement dit, instrumentalisé autant qu'indésirable, le vieillissement de cette immigration post-coloniale n'a été ni souhaité ni prévu.

Et pourtant c'est bien cette immigration d'il y a 30 ou 40 ans qui donne aujourd'hui son visage, inédit, au vieillissement de l'immigration (G. Desrumaux). Une immigration dont toute l'histoire se traduit dans le vieillissement : plus masculinisée que d'autres (on estime à plus de deux tiers les personnes célibataires ou célibatairisées vieillissant « sans famille », dans une solitude grandissante au fur et à mesure que l'horizon des relations sociales se rétrécit), à faibles ressources, dans des conditions inadaptées...

## Du vieillissement des immigrés

Comme les immigrations plus anciennes, cette immigration post-coloniale a pourtant vieilli ici. Plusieurs facteurs ont dû jouer dans ce sens. Le bouleversement économique et social de la société, entamé au début des années 70 (sortie de la croissance, désindustrialisation, précarité...), aboutira non seulement à un arrêt de l'immigration de travail mais à une restructuration démographique de la présence migratoire : un regroupement familial important qui rééquilibre progressivement les rapports hommes-femmes d'une part, et une fécondité qui bouleverse la place des catégories d'âge dans cette population (avec une sur-représentation des tranches de moins de 25 ans et un accroissement des proportions d'âge vieillissantes bien que faibles par leur nombre). De cela même découlera une réalité de l'installation de cette immigration (francisation rapide de la « deuxième génération ») qui donnera lieu peu à peu à un changement du regard et des politiques visant cette population (conception d'une politique voire d'un « modèle » français de l'intégration durant les années 80 ...). Le temps ayant ainsi fait son œuvre, contre les volontés mêmes parfois des uns et des autres, l'immigration post-coloniale est venue prendre sa place parmi les différents sédiments démographiques qui ont enrichi la population française.

## Répartition des immigrés selon l'âge et le pays d'origine

Pays d'origine	0 à 14 ans	15 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans ou plus	Ensemble
Portugal	2,3	12,8	25,5	26,5	20,2	9,4	3,4	100
Espagne	0,7	2,5	12,4	14,8	16,0	21,8	31,7	100
Italie	0,5	1,3	6,3	14,0	15,8	21,3	40,7	100
Autres pays de l'UE	4,6	8,0	14,8	16,0	14,1	12,2	30,3	100
Pays de l'Est	2,5	3,4	8,5	14,7	12,1	13,1	45,8	100
Autres pays d'Europe	5,8	9,0	13,1	14,5	13,3	11,7	32,6	100
Algérie	5,8	11,4	15,9	21,9	22,9	15,0	7,1	100
Maroc	11,4	16,8	20,6	25,5	15,4	7,4	3,0	100
Tunisie	4,7	8,0	20,4	26,3	16,8	12,5	11,3	100
Autre pays d'Afrique	10,7	16,9	33,2	24,0	9,5	3,3	2,2	100
Turquie	13,7	24,8	20,1	20,8	9,5	2,3	8,2	100
Camb. Laos. Vietn.	6,3	22,6	24,0	21,6	10,2	7,6	7,7	100
Autre pays d'Asie	15,7	15,1	29,8	21,3	8,6	4,5	5,1	100
Amérique, Océanie	14,6	14,5	25,3	23,0	10,7	4,8	7,1	100
<b>Ensemble immigrés</b>	<b>5,7</b>	<b>10,8</b>	<b>18,3</b>	<b>20,7</b>	<b>15,8</b>	<b>12,1</b>	<b>16,7</b>	<b>100</b>
<b>Ensemble population</b>	<b>19,0</b>	<b>15,0</b>	<b>15,2</b>	<b>15,2</b>	<b>10,0</b>	<b>10,5</b>	<b>14,8</b>	<b>100</b>

Source : Insee, Recensement de la population, 1990

La structure par âge de la population immigrée reflète évidemment les particularités des expériences : les immigrations les plus anciennes, celles de l'Europe, comptent les taux du vieillissement les plus importants. Leur non-renouvellement fait qu'elles comprennent proportionnellement plus de personnes âgées que la population française. Les immigrations plus récentes, par contre, comptent une proportion de personnes âgées plus faible et des âges moyens plus nombreux. C'est avec ces dernières cependant que la « découverte » du vieillissement des populations immigrées semble se faire.

## D'une « nouvelle » question gérontologique

Parmi les paradoxes de la question migratoire dans ce vieux pays de l'immigration figure l'émergence récente de celle-ci comme question gérontologique. Jusqu'au milieu des années soixante-dix en effet, cette question ne semble constituer une préoccupation ni dans le milieu politique ni dans celui de la recherche. Quelques études démographiques attireront ensuite l'attention sur la réalité de ce vieillissement en la mettant en lien avec les problèmes divers que pose le passage à la retraite de certains immigrés. Les années 80 verront ensuite quelques précurseurs (A. Sayad, O. Samaoli...) se pencher sur le problème et certains acteurs sociaux et associatifs, au contact de cette réalité, monter au créneau. La sensibilisation gagne du terrain et le débat s'ouvre dans les années 90 : rapports, colloques, études et états des lieux institutionnels ou communaux vont se succéder et on découvrira peu à peu l'ampleur des questions. Tous les champs se trouvent concernés : social, santé, logement, juridique, psychologique... Absente des premiers schémas gérontologiques départementaux, certains commenceront à l'intégrer lors de leur réactualisation.

Derrière la « nouveauté » ou la « découverte » de cette question, il y a bel et bien son oubli ou son impensé social et politique. L'historien E. Témime le relève ainsi : « Il est intéressant de relire l'abondante littérature produite depuis un demi-siècle sur l'immigration, et d'y constater l'absence presque totale de références au problème de la vieillesse immigrée, tandis que l'on consacre des pages innombrables à la seconde génération. Alors que les questions posées par l'allongement de la vie, le poids social représenté par l'augmentation du nombre des personnes âgées, les conditions d'accès à la retraite des salariés de tous ordres, etc. font l'objet de multiples travaux, rien, ou presque rien sur les vieux immigrés. »

Il y a au moins deux raisons profondes qui expliquent cet oubli. La première que nous avons déjà esquissée tient à la logique même, segmentaire et instrumentalisante, de tout le système ancien de l'immigration économique : le travail fait le travailleur immigré, sa « vacance » par contre efface ce dernier du paysage social (A. Sayad). La seule identité prise en compte dans cette logique, y compris aux yeux des intéressés, était l'identité utile de travailleur et la seule dimension de la cité qui contenait leur présence était celle de la cité-machine (cité-usine et cité ou foyer-dortoir). Des autres horizons (symboliques, culturels, politiques...), leur absence était normale et normalisée. Cette absence ou cet oubli, absence et oubli de/par la citoyenneté (celle-ci ne se réduisant pas au statut de travailleur), ont constitué probablement un des noyaux durs de tout ce qu'on a pu désigner ou dénoncer ces dernières années comme difficultés de l'intégration. Difficultés dont il faut relever par ailleurs le caractère quasi-ironique : quand le travail est disponible, il dispense des discours mêmes sur l'intégration, *a contrario* quand il s'agit de faire place aux « immigrés » en l'absence du travail, les « problèmes » et les « difficultés » occupent la place...

La deuxième raison est moins segmentaire mais plus profonde encore : elle tient à l'héritage de nos catégories de pensée quand il s'agit de l'étranger. Résumons-là par cette phrase d'un philosophe : « Habituellement on définit l'étranger, le citoyen étranger, l'étranger à la famille ou à la nation, à partir de la naissance : qu'on lui donne ou qu'on lui refuse la citoyenneté à partir de la loi du sol ou de la loi du sang, l'étranger est étranger par la naissance. » (J. Derrida, A. Dufourmantelle). Cette *habitude* de penser qui rabat le destin de l'étranger uniquement sur l'espace-temps de sa *naissance* est un frein à le penser dans son devenir dans la cité d'accueil. Or, penser et prévoir le vieillissement de l'immigré et de l'étranger nécessite un *déplacement* de nos habitudes pour penser l'immigré et l'étranger à partir également de leur *mort* et non uniquement de leur naissance... La vraie question que peuvent nous renvoyer en miroir les batailles sur les mosquées, les cimetières et autres carrés musulmans ou les rappels récurrents du « prix du sang » payé par bien des étrangers pour défendre cette terre est celle-là : l'impensé de la mort de l'autre. Une mort qui en fait pourtant, plus que l'arbitraire du lieu de naissance, mon égal : je suis passager comme lui sur ce bout de terre autant qu'il peut en être citoyen comme moi !... Cette question est d'autant plus cruciale, plus *politique* que le visage multiculturel de la Cité s'affirme et en s'affirmant il redéfinit le champ de l'espace public. Les appels à la participation de la société civile, des « habitants » dans les politiques dites de la Ville, l'intérêt porté au champ relationnel des acteurs telles les pratiques de médiations (A. Hammouche)... font inscrire les

particularités de ces acteurs dans le champ public. L'« oubli » un certain temps des personnes âgées immigrées dans cette politique ne pouvait que la rattraper d'une certaine façon : la question du vieillissement est, de fait comme de droit, une question à effets plurigénérationnels. C'est probablement plus le « bon vieillissement » et la « bonne mort » des parents et grands-parents immigrés qui ancrent et donnent droit de cité aux générations suivantes que le rabattement à nouveau de ces dernières sur l'espace-temps de naissance des premiers. Le lien entre les générations n'est pas fait que de temps qui passe en effet mais d'une alchimie constructrice de « communautés d'expérience » (A. Belbahri) qui contribuent à définir et à légitimer les identités des uns et des autres comme sujets dans et d'une histoire... Bref, si la Cité et si l'espace public s'« interculturalisent », les personnes immigrées âgées sont non seulement les initiateurs et les premiers acteurs de cette interculturalité mais les gardiens de sa mémoire comme de son devenir, les acteurs de la transmission *intime* qui savent sans doute le mieux, parce que par expérience, la meilleure dialectique de mémoire et d'oubli, de fidélité et d'infidélité apte à construire un bon équilibre citoyen.

### **Du « bon vieillissement » ?**

Etre immigré et bien vieillir, est-ce possible ? Nous avons déjà relevé, à la suite d'autres, ce qui semble une contradiction interne à ces deux réalités existentielles. Cependant, cette contradiction est moins du registre d'une sorte d'immanence insoluble et inconciliable que l'effet des conditions concrètes, historiques, socio-économiques... qui déterminent le vécu réel du vieillir dans l'immigration. Ce sont ces conditions qui permettent ou interdisent pratiquement de bien vieillir. Question posée à la cité donc (au-delà même de la réalité de l'immigration en tant que telle), question de la place des « vieux » dans une société de plus en plus dominée par des systèmes de valeurs forgés à partir de la « jeunesse » (indépendance, autosubsistance, concurrence...), question citoyenne qui interpelle la responsabilité et la solidarité citoyennes et que nous reformulerons avec A.Sayad encore une fois : « Comment, après le désenchantement que le temps n'a pas manqué de provoquer, ré-enchanter une situation et une condition, la situation de l'immigration et la condition de l'immigré, qui ne peuvent être et ne peuvent se perpétuer que par la vertu d'un nécessaire et permanent enchantement. » Etre immigré et bien vieillir relève donc de ce défi.

Nous évoquerons ici rapidement deux de ces conditions qui peuvent relever d'un travail de « ré-enchantement » : les conditions sociales et les conditions « psycho-politiques », l'interaction entre les deux allant de soi.

### **Des conditions psycho-politiques**

Nous appelons conditions « psycho-politiques » les schèmes ou les catégories de pensée qui servent, en utilisant la puissance imaginaire de l'évidence, à construire politiquement, socialement et discursivement les réalités sociales, les systèmes de représentations d'un ordre humain qui n'est jamais qu'un ordre social construit et objectivé dans l'« objectivité » des dispositifs institutionnels... Ces schèmes ont du mal avec certaines catégories de populations qui ont l'air de ne pas venir s'inscrire docilement dans l'ordre social parce qu'un certain nombre de dimensions qui les caractérisent ont du mal à relever de cet ordre social. Ainsi en est-il des « vieux immigrés ». D'une certaine façon, leur identité sociale de personnes âgées devrait faciliter leur inscription dans l'ordre et les dispositifs prévus pour cette catégorie. C'est la traduction idéale de la conception de l'intégration appliquée à cette catégorie d'âge sur laquelle « tout le monde » serait *évidemment* d'accord. Et pourtant, leur réalité semble résister à cette évidence et cette résistance tient à l'autre facette de leur identité sociale : des « immigrés ». Or, le traitement de ces deux facettes et bien qu'elles soient deux facettes d'une *même* identité des personnes concernées, est souvent objet d'une dissociation. La première relève de la conception et de la politique sociale classique, terrain privilégié pour une traduction dans le travail social auprès des personnes concernées. La seconde, en revanche, connaît bien souvent un traitement plus « idéologique » dans le cadre de grands récits, bâtis sur une conception foncièrement monoculturelle de la civilité, légitimant l'ordre social (résultat de la construction d'un Etat

« hégélien » ou « jacobin » qui déconstruit les identités primaires pour les arrimer à une civilité définie au niveau de l'Etat). S'il n'y a rien d'illégitime historiquement à cela, cette dissociation, quand elle se rigidifie, porte cependant en elle-même une potentialité d'illégitimation de la facette identitaire « immigrée » de cette catégorie de la population. La population âgée immigrée conjugue deux réalités qu'il est nécessaire de traiter politiquement ensemble : une réalité transversale liée à l'inégalité sociale et une réalité symbolique liée à l'histoire et à la question de la différence. Les deux relèvent d'une approche équitable et démocratique. Les instruments de cette approche sont contextuels par définition. Dans l'étape actuelle, ces instruments sont de deux types :

- La traque de tout ce qui peut avoir un effet discriminatoire : dans les lois et leurs interprétations, dans les comportements vis-à-vis de ce public, dans les procédures dont il peut être concerné, bref, dans l'accès à ses droits quel que soit le champ de ces droits. Cette disposition est la première démarche pour mettre fin à toute la « machine » qui l'a et qui continue à le dénormaliser.
- La « lutte pour la reconnaissance » (A. Honneth) : car il n'y a pas de lien social ni de solidarité sociale effectifs sans la triple reconnaissance : de l'individu dans ses besoins concrets, de la personne dans son autonomie juridico-formelle et du sujet dans sa vérité et ses particularités historiques.

Ces dispositions que nous avons appelées « psycho-politiques » nous semblent à même de pouvoir débloquent une pensée et une action du *devenir* du vieillissement immigré, à même de changer le regard sur ce devenir et à définir le cadre global qui pourra contenir les processus sociaux d'un possible ré-enchantement.

## **Des conditions sociales**

Les conditions sociales comprennent aussi bien la dimension fondamentale de la place dans les rapports sociaux que les dimensions pratiques du « confort » dans la vie quotidienne des personnes âgées immigrées. La place dans les rapports sociaux est l'un des enjeux de toute l'aventure migratoire. Elle a donné sens au projet de départ (partir pour mieux rester, se donner les moyens d'acquérir une place et un statut social meilleurs que ceux que l'on quitte), elle a entretenu le rêve durant toute la trajectoire du travail et parfois d'une manière directe (petits investissements dans le pays d'origine), elle a fonctionné comme « protection symbolique » contre la dureté de l'expérience migratoire, elle a servi de justification à la séparation avec les siens en la leur faisant vivre par délégation et anticipation à travers les transferts de revenus et au prix de sacrifices consentis... En même temps, le report indéfini de la réalisation de cette redéfinition de la place dans les rapports sociaux s'est traduit par une sorte de « piège » dans le temps : perdre pour de bon la place première sans en acquérir véritablement une autre. Sur le plan familial comme sur le plan social, les rapports se sont distendus d'un côté et la vacuité a gagné de l'autre. Ici sans doute passe une des distinctions les plus importantes entre les immigrés qui, sentant la dérive de ce piège, ont regroupé leur famille et ceux qui, pour différentes raisons n'ont pas pu ou pas voulu le faire. Pour les premiers, ce n'est pas seulement le sens de tout le projet migratoire qui s'est rejoué et se rejoue au moment du regroupement (réinvention des rapports au sein de la famille comme à l'extérieur de celle-ci), mais c'est la possibilité même de « vieillir » qui prend son sens profond, son sens social : vivre un rapport socio-familial direct avec les générations qui suivent. Pour les seconds en revanche, c'est le risque d'une fuite en avant dans la solitude. Le vieillissement dans l'immigration risque de prendre pour ces derniers le sens d'une sanction : vieillissant marginalement ici, ils perdent non seulement la légitimité de l'ancienneté attachée à l'âge dans le pays d'origine, mais ils vieillissent « à distance » pour reprendre l'expression utilisée par J. Barou. Distance de l'éloignement de la famille, mais telle qu'elle est à la fois et tout ensemble doublée et niée par les conditions d'un habitat opportunément et provisoirement fonctionnel mais socialement utopique : le fameux FTM (Foyer de travailleur migrant), un « foyer » impersonnel, un lieu de regroupement communautaire pour les dépossédés des communautés premières, un espace de vieillesse antinomique à tout niveau avec le processus même du vieillissement... un des « non-lieux » (M. Augé) les plus réussis qu'ait produite la modernité machinale en somme, contribuant à produire



un vieillissement marginal de la même manière que le lieu du travail immigré y a contribué par une place fragile sur le marché du travail, des difficultés voire des impossibilités de promotion qui se sont soldées par des taux de chômage importants (d'après la DARES, en octobre 1997, parmi les demandeurs d'emploi étrangers, ceux originaires hors CEE représentaient 82 %. 20 points supplémentaires dans le chômage par rapport à la population active)...

Pour les uns comme pour les autres cependant, le vieillissement, signifié d'abord par la fin du statut de «travailleur immigré», correspond à un moment de vérité : en cas de non retour (majorité des cas), le rêve de reconquérir une place dans les rapports sociaux premiers se révèle contrebalancé par l'*habitude* de la France (H. Le Masne, O. Samaoli). L'horizon est désormais celui de vieillir dans l'immigration. Les uns seuls, les autres souvent dans un rapport de forces intergénérationnel qui a été *travaillé* voire, pour certains, escamoté, moins par l'expérience de l'immigration elle-même, dont l'héroïcité potentielle aurait pu contribuer à la construction d'un « bien vieillir », que par l'expérience du travail immigré et du «travail d'immigré», c'est-à-dire par la construction d'une place dans l'imaginaire social, dans la Cité, dont l'insularité négative (dévalorisation professionnelle avec l'avance dans l'âge, paupérisation et sentiment d'inutilité socio-citoyenne) n'a pas manqué de marquer les uns et les autres d'un stigmate d'injustice...

Bref, le vieillissement des immigrés dont il s'agit ici est un vieillissement (souvent prématuré) qui doit moins au processus biologique de la sénescence qu'à sa production sociale. Le vieillissement des travailleurs immigrés est une production du système de l'émigration-immigration économique. L'« enchanter » ? Oui, c'est possible. En agissant sur les conditions qui l'ont produit et continuent de le produire. Cet acte, on s'en doute, est multidimensionnel, nous nous contenterons ici d'en indiquer certaines directions ou certains champs où il peut se déployer.

**Le logement** : aussi fondamental que soit la nécessité de disposer fonctionnellement d'un toit, il existe, en deçà, un lien implicite entre la question du logement et celle de l'immigration : c'est le rapport au *lieu*. Un immigré est quelqu'un qui « sort » d'un lieu (espace symboliquement et institutionnellement organisé) pour se réinscrire dans un nouveau lieu. Le logement (premier espace chargé symboliquement de la place à occuper dans le lieu d'« accueil ») joue dans cette réinscription un rôle central, sans quoi tout ce qu'on peut dire sur l'« intégration » restera de l'ordre du dire justement. Le rôle de l'habitat et de l'habiter dans ce sens implique l'engagement d'un « dialogue » implicite avec son logement : « l'habiter conformément à l'intention qui l'habite... inscrite à même l'espace objectif » et, en même temps, « y imprimer sa marque propre » (A. Sayad), son empreinte pour pouvoir le posséder. Sans quoi, le logement reste un univers *étranger* et qui maintient dans l'étrangeté. Que cela concerne la question des foyers et leur transformation en résidences sociales, la présence des immigrés âgés dans les structures de 3<sup>e</sup> âge, ou le logement social en tant que tel, le logement constitue un « test projectif » révélateur de toute la condition de l'immigré. Que nous révèle ce « test » ? Qu'en majorité, les ménages immigrés restent des locataires. Que beaucoup le sont dans le parc social parce que le parc privé est à la fois hors de portée et ségrégatif, que l'accès à la propriété est encore un fait majoritaire de l'immigration européenne et enfin que parmi les 135 000 personnes vivant seules dans les foyers, 40 000 ont plus de 56 ans et 80 % d'entre elles sont originaires du Maghreb... C'est probablement un des paradoxes de l'intégration : un logement mal « ajusté » qui participe du mal ajustement du public qui l'habite dans l'échiquier social.

**La santé** : l'affaiblissement dû à l'âge, comme la maladie, exposent les contradictions de toute la condition du travailleur immigré. Ils constituent un désordre dans l'économie de l'être social immigré et ouvrent souvent par là-même un procès implicite de tout le système médical et social... C'est qu'autant la santé est le résultat de tout le bien-être social, autant la maladie l'est du mal vivre et du mal être. Bien que le manque de statistiques dans ce domaine soit flagrant, le recoupement de certaines études révèlent l'existence de pathologies liées aux mauvaises conditions de logement, à la dureté des conditions de travail, à des carences alimentaires, à l'insularité affective... Tous les usages sociaux et économiques en somme que le système immigration a fait du corps immigré marquent celui-ci en le vieillissant souvent prématurément (toute rupture dans le travail y contribue : un chômage comme un accident de travail). Expriment autant le mal que le malaise lié à ces usages, le corps, arrivant ainsi au

bout de son maniement utilitariste entame alors souvent une autre « carrière » en devenant objet de conflits avec les autorités médicales et institutionnelles... Le vieillissement n'est certes pas en soi une maladie, vieillir comme travailleur immigré révèle cependant, à travers un certain nombre d'études et d'observations, une situation médico-sociale souvent déplorable (défaut de prévention, déficience de prises en charge, précarité, difficultés d'accès aux services, faible consommation de soins...). L'un des sentiments d'injustice les plus amères que beaucoup d'anciens travailleurs immigrés âgés expriment souvent se rapporte à ce ressenti d'avoir « perdu sa santé » dans cette aventure sans reconnaissance à la hauteur de ce bien le plus précieux de tous. Ce sentiment, au-delà des différentes interprétations rationnelles qu'on peut lui donner, dit une vérité existentielle profonde.

**Le social** : « on aime à croire –car on ne peut penser autrement- que le cycle migratoire en son entier procède d'une série de décisions qui sont pensées comme autant d'actes strictement personnels, individuels, n'engageant (en toute connaissance de cause) que la responsabilité de leurs auteurs, sortes d'actes libres, expression du libre arbitre de l'individu. » (A. Sayad). Cette catégorie d'entendement, conforme à une conception individualiste, non seulement « masque les déterminismes qui président objectivement aux actes d'émigrer et d'immigrer » mais a contribué lourdement à ranger dans l'oubli et à ne pas anticiper socialement le vieillissement de l'immigration. Il aura fallu que les cycles individuels –vieillissement- et économiques –immigration économique- se bouclent pour que cet oubli éclore dans un « désenchantement » social. Acteurs sociaux, acteurs associatifs, chercheurs et militants divers, tous ceux qui se sont trouvés en place de témoins, de compagnons ou d'accompagnateurs attestent de ce désenchantement social aujourd'hui : que faire des diverses difficultés d'accès aux droits ? Que faire de la précarisation par des petites retraites et une mauvaise couverture en terme de retraite complémentaire ? Que faire de la non-adaptation de l'information dans plusieurs domaines ? Que faire de la non-adéquation de plusieurs services à ces personnes âgées-là ? Que faire des différentes particularités socio-culturelles incontournables à ces âges-là ? Que faire des tracasseries qui entravent encore la nécessité des aller-retour entre le pays de naissance et le pays du vieillissement de ces personnes ? Que faire des problèmes sociaux que pose le regroupement familial tardif et cependant éthiquement et humainement important ? Que faire de la demande légitime d'une dignité des lieux de cultes et des « dernières demeures » conformes aux croyances de ces populations ?...

Sur tous ces plans comme sur d'autres, une conscience politique et institutionnelle existe aujourd'hui. Certains chantiers se sont ouverts (les transformations des Foyers de travailleurs migrants en Résidences sociales, l'élargissement du droit commun...), d'autres dépendent de dynamiques et de politiques plus larges (lutte contre les discriminations, organisation de l'Islam...), d'autres encore ressortent toujours de la bonne volonté et du bricolage des acteurs sur le terrain. Le ré-enchantement est toujours possible oui, mais à *condition* sans doute : de produire une connaissance plus affinée de ces publics (notamment sur le vieillissement en famille), de mobiliser des moyens à la hauteur de la tâche, de mettre en place une politique volontariste dans ce domaine.

## En guise de conclusion

Bien des aspects de la question esquissée ici nécessitent évidemment d'être approfondis dans une perspective pluridisciplinaire, adéquate à la «totalité» de l'objet qu'elle constitue ainsi qu'à son caractère d'analyseur du champ citoyen. Certains le sont déjà dans différents travaux auxquels elle a donné lieu ces toutes dernières années en France comme dans d'autres pays de l'Europe. La note cependant sur laquelle nous souhaiterions conclure ce propos concerne le lien profond, implicite qui existe entre le vieillissement, l'étrangeté, la cité, la langue et la justice. Ce lien, nous le laisserons dire à un «ancien» emblématique à plus d'un titre s'agissant de l'Europe, c'est le lien que Socrate fait devant ses juges : « *Tout ce que j'ai à dire est juste, voilà de quoi je suis sûr... Voyez-vous, Athéniens, ce que je vous demande, ce que je réclame de vous, c'est ceci : si vous m'entendez m'exprimer, en plaidant ma cause, comme j'ai coutume de le faire... ne soyez pas scandalisés. Car sachez-le bien, c'est la première fois aujourd'hui que je compare devant un tribunal ; or j'ai soixante-dix ans. Je suis donc tout à fait étranger au langage d'ici. Eh bien, si j'étais effectivement un étranger, vous m'excuseriez assurément de parler avec l'accent et le dialecte de mon enfance !* » Ce lien nous rappelle et nous ramène sans doute à l'essentiel : l'hospitalité. L'hospitalité à la triple différence, de l'âge, du statut et du dialecte de l'enfance (la mémoire ou la culture) constitue bien, depuis le vieil âge de l'Europe, une aune de sa conception citoyenne.

## Références bibliographiques

Augé Marc, Non-lieux. Seuil, 1992.

Barou Jacques, Des pères à distance, Etude commandée par la SONACOTRA, 2002.

Belbahri Abdelkader, « A la recherche du noyau dur identitaire », Ecart d'identité n° 66, 1993.

Derrida Jacques, L'autre cap. Les Editions de Minuit, 1991.

Derrida J. et A. Dufourmantelle, De l'hospitalité. Calmann-Lévy, 1997.

Desrumaux Gilles, « Les nouveaux visages de l'immigration vieillissante », Le troisième âge de l'immigration, Ecart d'identité n° 87, 1998.

De Wenden Catherine, « L'Europe migratoire », Ecart d'identité n° 99, 2002.

Hammouche Abdelhafid, « La politique de la ville comme indicateur de l'action publique », Ecart d'identité n°90/91, 1999.

Honneth Axel, La lutte pour la reconnaissance. Les Editions du CERF, 2000.

Jacquier Claude, « Etrange Europe : aux frontières de la citoyenneté », Ecart d'identité n° 99, 2002.

Le Masne Henri. Le retour des émigrés algériens. O.P.U.-C.I.E.M. 1982.

Noiriel Gérard, Etat, nation et immigration. Belin, 2001.

Patel Naina et Martens Harry, Vie et vieillesse et Europe des minorités ethniques. NIZW, 1998.

Samaoli Omar, Vieillir et mourir en exil. P.U.L. 1993.

Sassen Saskia, « Les immigrations ne surgissent pas du néant », Manière de voir n° 62 Mars-avril 2002.

Sayad Abdelmalek, - L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. De Boek, 1991.

- « Vieillir... dans l'immigration », Vieillir et mourir en exil. P.U.L. 1993.

- « la vacance comme pathologie de la condition d'immigré. Le cas de la retraite et de la préretraite », Gérontologie n° 60.

- « Le logement des immigrés », in Groupe familial n° 114, 1/87.

- La double absence, Seuil, 1999.

Témime Emile, « Vieillir en immigration », REMI vol. 17, n°1, 2001.